CHOLNIZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 253.440 euros
Siège social : 538 Rue Magellan

42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

383 512 134 R.C.S. ROANNE
N° SIRET : 383 512 134 00016

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qui s'élève à la somme de 1.793.836,86 euros de la manière suivante :

- Dividendes	1.789.920,00 €
- Autres réserves	3.916,86 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 113 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2024
DIVIDENDE	1.077.120 €	1.140.480 €	1.401.840 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	0 €	0 €	0 €
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	1.077.120 €	1.140.480 €	1.401.840 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **CHOLNIZ S.A.S.**

Adresse de l'entreprise : 538 RUE MAGELLAN 42190 SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 8 3 5 1 2 1 3 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial	AH	602 542	AI	602 542	602 542
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	4 081 769	AQ 2 725 901	1 355 867	1 551 297
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 429 264	AS 1 118 388	310 876	415 528
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 721 451	AU 1 230 881	490 570	599 709
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	15 109	CT	15 109	15 109
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	604 246	BC	604 246	292 888
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE	153	1 469 808
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	5 252	BI	5 252	5 097
		TOTAL (II)	BJ	**8 459 784**	BK **5 075 170**	**3 384 615**	**4 951 978**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	10 361	BM	10 361	10 525
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 233 284	BU	1 233 284	1 344 362
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	118 682	BY	118 682	102 837
		Autres créances (3)	BZ	566 773	CA 45 988	520 785	431 486
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 848 069	CG	1 848 069	2 478 710
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	28 237	CI	28 237	32 976
		TOTAL (III)	CJ	**3 805 405**	CK **45 988**	**3 759 417**	**4 400 895**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**12 265 190**	1A **5 121 158**	**7 144 032**	**9 352 873**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 604 246 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **CHOLNIZ S.A.S.** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 253 440)	DA	253 440	253 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 345	25 345
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	807 949	1 600 874
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 793 837**	**1 408 835**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**2 880 571**	**3 288 494**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 863 808	2 481 932
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	350 741	1 408 259
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	320	368
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	922 812	1 148 908
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 112 158	1 013 116
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 269	2 076
	Autres dettes	EA	9 353	9 720
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**4 263 461**	**6 064 379**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**7 144 032**	**9 352 873**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 733 360	4 202 999
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 387	281 869

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **CHOLNIZ S.A.S.** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	40 087 349	FB		FC	40 087 349	38 592 622
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	500 294	FH		FI	500 294	538 884
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**40 587 642**	FK		FL	**40 587 642**	**39 131 506**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 333	11 917
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	466	50 584
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	73 169	16 649
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**40 672 610**	**39 210 656**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	33 285 770	32 403 329
	Variation de stocks (marchandises)*					FT	111 078	(34 505)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	64 899	84 840
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	163	(560)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 643 096	1 589 469
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	401 883	360 672
	Salaires et traitements *					FY	2 404 705	2 214 617
	Cotisations sociales (10)					FZ	615 443	598 245
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	418 169	422 884
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		42
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	19 656	2 458
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**38 964 862**	**37 641 492**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 707 748**	**1 569 164**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	373 393	148 605
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	155 487	153 405
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	92 792	97 353
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	293 410	
	Total des produits financiers (V)					GP	**915 082**	**399 363**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	97 066	44 263
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**97 066**	**44 263**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**818 017**	**355 100**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**2 525 765**	**1 924 264**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **CHOLNIZ S.A.S.** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		148 983
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		13 277
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**135 706**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	277 714	245 177
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	454 214	405 958
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**41 587 693**	**39 759 002**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**39 793 856**	**38 350 167**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**1 793 837**	**1 408 835**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	373 393 / 148 605
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	72 012 / 17 971
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **7 144 032** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **1 793 837** euros
L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits caracteristiques de l'exercice

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

Règles et Méthodes Comptables

* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'entrée en vigueur de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

La colonne comparative 2024 fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires. Ces reclassements ne sont pas significatifs.

Fonds commercial

L'adoption de l'ANC n°2015-06 relatif au plan comptable général est sans incidence sur le traitement du fonds de commerce. Ils ne sont pas amortis, en l'absence de durée limitée et font l'objet d'un test de dépréciation.

Pour ce faire, la méthode des DCF a été utilisée et n'a pas abouti à la nécessité de déprécier le fonds.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations agencements des constructions : 10 à 40 ans
* Parking et accès : 10 à 15 ans
* Matériel et outillage neuf : 2 à 10 ans
* Installations et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais d'acquisition éventuels. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'évolution. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence. Cette analyse peut également conduire à la comptabilisation d'une dépréciation des créances rattachées aux participations.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou selon le dernier prix d'achat connu selon le cas.
Cependant cette méthode ne diffère pas sensiblement de la méthode du « premier entré premier sorti » en raison de la rotation rapide des stocks. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	602 542					602 542
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**602 542**					**602 542**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	478 685					478 685
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	3 603 084					3 603 084
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 424 476		4 788			1 429 264
	Instal., agencement, aménagement divers	1 681 941					1 681 941
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 350		4 160			39 510
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 223 535**		**8 948**			**7 232 483**
FINANCIERES	Participations	15 109					15 109
	Créances rattachées à des participations	292 888		311 358			604 246
	Autres titres immobilisés	1 469 808				1 469 655	153
	Prêts et autres immobilisations financières	5 097		154			5 252
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 782 902**		**311 513**		**1 469 655**	**624 760**
	TOTAL	**9 608 979**		**320 461**		**1 469 655**	**8 459 784**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			267 280	19 499		286 779
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			2 263 191	175 931		2 439 122
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 008 947	109 440		1 118 388
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 089 076	108 221		1 197 297
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			28 505	5 078		33 583
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**4 657 000**	**418 169**		**5 075 170**
	TOTAL			**4 657 000**	**418 169**		**5 075 170**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	42		42	
	Autres	46 412		424	45 988
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**46 454**		**466**	**45 988**
	TOTAL GENERAL	**46 454**		**466**	**45 988**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		466
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	604 246	604 246	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 252		5 252
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	118 682	118 682	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 007	1 007	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	833	833	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 164	26 164	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	37 348	37 348	
	Débiteurs divers	501 421	501 421	
	Charges constatées d'avance	28 237	28 237	
	TOTAL DES CREANCES	**1 323 189**	**1 317 938**	**5 252**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 387	2 387		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 861 421	331 641	1 295 779	234 002
	Emprunts et dettes financières divers	278 097	278 097		
	Fournisseurs et comptes rattachés	922 812	922 812		
	Personnel et comptes rattachés	471 707	471 707		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	362 983	362 983		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	131 750	131 750		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	145 718	145 718		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 269	4 269		
	Groupe et associés	72 645	72 645		
	Autres dettes	9 353	9 353		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 263 141**	**2 733 360**	**1 295 779**	**234 002**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	338 558			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**22 739**
Autres créances clients		**342**
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURES	*342*	
Autres créances		**22 397**
ORGAN.SOC.PROD. A RECEVOIR	*833*	
INTERET A REC/CPTE COURANT	*21 239*	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*325*	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**945 371**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**2 790**
INT.COURUS/EMPR.ETAB.CREDIT	*403*	
INTERETS COURUS A PAYER	*2 387*	
Emprunts et dettes financières divers		**94 505**
INT.COURUS/FONDS PARTICIPATION	*22 493*	
ASSOCIES INTERETS COURUS	*72 012*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**117 967**
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	*117 967*	
Dettes fiscales et sociales		**730 109**
PERS CONGES A PAYER	*173 914*	
DETTES.PROV.PAIE DIVERS	*20 079*	
PERS PROV PARTICIP SAL	*277 714*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*45 837*	
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	*74 044*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*138 521*	

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	28 237	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**28 237**	

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	15 840,00	16,0000	253 440,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**15 840,00**	**16,0000**	**253 440,00**

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	253 440				253 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	25 345				25 345
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 600 874	6 995		(799 920)	807 949
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 408 835	(1 408 835)		1 793 837	1 793 837
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 288 494**	**(1 401 840)**		**993 917**	**2 880 571**

Date de l'assemblée générale 23/06/2025
Dividendes attribués 1 401 840
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 1 401 840
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 886 654
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 886 654
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (407 923)

Assemblée générale extraordinaire du 01/12/2025 :

La diminution de 799 920 € constatée au cours de l'exercice correspond à une distribution de dividendes par Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2025 et prélevée sur le poste « Autres réserves ».

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**40 587 642**
Ventes de marchandises		**40 087 349**
VENTES EXONEREES	*32 936*	
VENTES 2.1%	*4 721*	
VENTES 5.5%	*23 384 914*	
VENTES 10,00%	*167 451*	
VENTES 20,00%	*21 797 586*	
TVA 2,1%	*(97)*	
TVA 5,5%	*(1 219 103)*	
TVA 10%	*(15 222)*	
TVA 20%	*(3 638 068)*	
REMISE CARTE FIDELITE	*(417 590)*	
CARTE FIDELITE LOCALE	*(10 179)*	
Production vendue Services		**500 294**
PRESTATIONS DE SERVICES EXO	*4 318*	
PRESTATIONS DE SERVICES 20,00%	*31 110*	
PROD SERV EXPLOITES DANS INTERET PERSONN	*11 649*	
COMMISSION CARTE CARBURANT PRO	*690*	
COMMISSIONS BONS REDUCTION	*905*	
COMMISSIONS COFFRETS KDO	*2 205*	
COMMISSION AIR SERV	*1 544*	
COMMISSIONS CARTES KDO	*623*	
REFACTURATION PERSON.DETACHEES	*20 766*	
BUDGET CARTE FID.RBT AMONT	*417 590*	
AUTRES PRODUITS DEXPLOITATION	*4 609*	
VENTE PHOTO IDENTITE	*2 946*	
REDEVANCE BORNE ELECTRIQUE	*1 341*	
Chiffre d'affaires par marché géographique		**40 587 642**
Chiffre d'affaires FRANCE		**40 587 642**
VENTES EXONEREES	*32 936*	
VENTES 2.1%	*4 721*	
VENTES 5.5%	*23 384 914*	
VENTES 10,00%	*167 451*	
VENTES 20,00%	*21 797 586*	
TVA 2,1%	*(97)*	
TVA 5,5%	*(1 219 103)*	
TVA 10%	*(15 222)*	
TVA 20%	*(3 638 068)*	
REMISE CARTE FIDELITE	*(417 590)*	
CARTE FIDELITE LOCALE	*(10 179)*	
PRESTATIONS DE SERVICES EXO	*4 318*	
PRESTATIONS DE SERVICES 20,00%	*31 110*	
PROD SERV EXPLOITES DANS INTERET PERSONN	*11 649*	
COMMISSION CARTE CARBURANT PRO	*690*	
COMMISSIONS BONS REDUCTION	*905*	
COMMISSIONS COFFRETS KDO	*2 205*	
COMMISSION AIR SERV	*1 544*	
COMMISSIONS CARTES KDO	*623*	
REFACTURATION PERSON.DETACHEES	*20 766*	
BUDGET CARTE FID.RBT AMONT	*417 590*	

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
AUTRES PRODUITS DEXPLOITATION	*4 609*	
VENTE PHOTO IDENTITE	*2 946*	
REDEVANCE BORNE ELECTRIQUE	*1 341*	

Transferts de charges

	31/12/2025
Transfert des charges d'exploitation	
Transfert des charges de personnel	
Transfert des charges de dirigeant	
TOTAL	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	Nantissement du fonds de commerce	Credit mutuel	60 000	
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit mutuel	385 000	190 170
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit agricole	776 000	359 866
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit coopératif	1 060 000	556 763
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	BPI	1 200 000	754 220
		TOTAL	**3 481 000**	**1 861 019**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Taxe sur les surfaces commerciales	100 298
	Contribution sociale de solidarité	34 640
	Participation effort construction	10 750
	Participation des salariés et forfait social	277 714
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**423 402**

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Engagements financiers et autres informations

Autres engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Effets escomptés non échus : Néant

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite sont ceux résultant de la convention collective applicable à l'entreprise.

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est évalué à 164 381 € charges comprises au 31 décembre 2025. Les indemnités sont actualisées au taux de 3%, en tenant compte d'un taux de progression des salaires de 2.1% et d'un taux de rotation de 5% dégressif jusqu'à 50 ans.

Effectif moyen

En vertu de l'article R 123-198-5° du Code du Commerce, nous vous présentons le tableau du nombre moyen de salariés au titre de l'exercice :

Cadres : 3

Non cadres : 51

Agents de maitrise : 18

Total : 72

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice s'élèvent à 3 790 €.

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Intégration fiscale

Au terme d'une convention d'intégration fiscale établie le 31 décembre 2019, la société CHOLNIZ est fiscalement intégrée à la société mère WORKSEA depuis le 1er janvier 2020.

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI LES LEONIDES	78 528	99,00	1 509	1 509	250 202
SAS RONGEFER S.A.S.	654 283	34,00	13 600	13 600	354 044
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**732 812**	**133,00**	**15 109**	**15 109**	**604 246**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**732 812**	**133,00**	**15 109**	**15 109**	**604 246**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI LES LEONIDES		117 514	77 004	67 393	
SAS RONGEFER S.A.S.		4 434 581	54 744	306 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**4 552 095**	**131 747**	**373 393**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**4 552 095**	**131 747**	**373 393**	

endrix.
OSONS OSER.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS CHOLNIZ

538 rue Magellan
42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU

N° SIREN : 383 512 134

Endrix AUDIT
18 Avenue Felix Faure- 69007 Lyon
Tél. 04 78 17 17 17 - info@endrix.com

820 866 895 RCS Lyon N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR05820866895 SAS au capital de 12 278 €
endrix.com

endrix.
OSONS OSER.

SAS CHOLNIZ

538 rue Magellan
42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU

N° SIREN : 383 512 134

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société CHOLNIZ

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CHOLNIZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix AUDIT

Signé par Nicolas Total
Le 12 juin 2026



doc_eEbk
tx_YyKdwkA4zJ9k

Nicolas TOTAL

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	602 542		602 542	602 542
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 081 769	2 725 901	1 355 867	1 551 297
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 429 264	1 118 388	310 876	415 528
	Autres immobilisations corporelles	1 721 451	1 230 881	490 570	599 709
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	15 109		15 109	15 109
	Créances rattachées à des participations	604 246		604 246	292 888
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	153		153	1 469 808
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 252		5 252	5 097
	Total de l'actif immobilisé (III)	**8 459 784**	**5 075 170**	**3 384 615**	**4 951 978**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements	10 361		10 361	10 525
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	1 233 284		1 233 284	1 344 362
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	118 682		118 682	102 837
	Autres créances	566 773	45 988	520 785	431 486
	Charges constatées d'avance	28 237		28 237	32 976
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 848 069		1 848 069	2 478 710
	Total de l'actif circulant (IV)	**3 805 405**	**45 988**	**3 759 417**	**4 400 895**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	**12 265 190**	**5 121 158**	**7 144 032**	**9 352 873**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	604 246	297 985
(2) dont créances à moins d'un an	1 317 938	911 738

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 253 440)	253 440	253 440
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	25 345	25 345
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	807 949	1 600 874
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**1 793 837**	**1 408 835**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**2 880 571**	**3 288 494**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 863 808	2 481 932
	Emprunts et dettes financières divers (2)	350 741	1 408 259
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	320	368
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	922 812	1 148 908
	Dettes fiscales et sociales	1 112 158	1 013 116
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 269	2 076
	Autres dettes	9 353	9 720
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**4 263 461**	**6 064 379**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**7 144 032**	**9 352 873**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 733 360	4 202 999
(2)	Dont emprunts participatifs		

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	40 087 349		40 087 349	38 592 622
	Production vendue	500 294		500 294	538 884
	Montant net du chiffre d'affaires	**40 587 642**		**40 587 642**	**39 131 506**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			11 333	11 917
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			466	50 584
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			73 169	16 649
	Total des produits d'exploitation			**40 672 610**	**39 210 656**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			33 285 770	32 403 329
	Variation de stocks			111 078	(34 505)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			64 899	84 840
	Variation de stocks			163	(560)
	Autres achats et charges externes (1)			1 643 096	1 589 469
	Impôts, taxes et versements assimilés			401 883	360 672
	Salaires			2 404 705	2 214 617
	Cotisations sociales			615 443	598 245
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			418 169	422 884
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				42
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			19 656	2 458
	Total des charges d'exploitation			**38 964 862**	**37 641 492**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 707 748**	**1 569 164**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 707 748**	**1 569 164**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	373 393	148 605
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	155 487	153 405
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	92 792	97 353
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières	293 410	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**915 082**	**399 363**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	97 066	44 263
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**97 066**	**44 263**
	RESULTAT FINANCIER	**818 017**	**355 100**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**2 525 765**	**1 924 264**
	Produits exceptionnels		**148 983**
	Charges exceptionnelles		**13 277**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**135 706**
	Participation des salariés aux résultats	277 714	245 177
	Impôts sur les bénéfices	454 214	405 958
	Total des produits	**41 587 693**	**39 759 002**
	Total des charges	**39 793 856**	**38 350 167**
	BENEFICE OU PERTE	**1 793 837**	**1 408 835**

(2) dont produits concernant les entités liées	373 393	148 605
(3) dont intérêts concernant les entités liées	72 012	17 971

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : CHOLNIZ S.A.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **7 144 032** euros**.** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **1 793 837** euros
L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits caracteristiques de l'exercice

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

Règles et Méthodes Comptables

* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;

* Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;

* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'entrée en vigueur de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

La colonne comparative 2024 fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires. Ces reclassements ne sont pas significatifs.

Fonds commercial

L'adoption de l'ANC n°2015-06 relatif au plan comptable général est sans incidence sur le traitement du fonds de commerce. Ils ne sont pas amortis, en l'absence de durée limitée et font l'objet d'un test de dépréciation.

Pour ce faire, la méthode des DCF a été utilisée et n'a pas abouti à la nécessité de déprécier le fonds.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations agencements des constructions : 10 à 40 ans
* Parking et accès : 10 à 15 ans
* Matériel et outillage neuf : 2 à 10 ans
* Installations et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais d'acquisition éventuels. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'évolution. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence. Cette analyse peut également conduire à la comptabilisation d'une dépréciation des créances rattachées aux participations.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou selon le dernier prix d'achat connu selon le cas.
Cependant cette méthode ne diffère pas sensiblement de la méthode du « premier entré premier sorti » en raison de la rotation rapide des stocks. Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	602 542					602 542
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**602 542**					**602 542**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	478 685					478 685
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	3 603 084					3 603 084
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 424 476		4 788			1 429 264
	Instal., agencement, aménagement divers	1 681 941					1 681 941
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 350		4 160			39 510
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 223 535**		**8 948**			**7 232 483**
FINANCIERES	Participations	15 109					15 109
	Créances rattachées à des participations	292 888		311 358			604 246
	Autres titres immobilisés	1 469 808				1 469 655	153
	Prêts et autres immobilisations financières	5 097		154			5 252
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 782 902**		**311 513**		**1 469 655**	**624 760**
	TOTAL	**9 608 979**		**320 461**		**1 469 655**	**8 459 784**

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			267 280	19 499		286 779
	sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			2 263 191	175 931		2 439 122
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 008 947	109 440		1 118 388
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 089 076	108 221		1 197 297
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			28 505	5 078		33 583
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**4 657 000**	**418 169**		**5 075 170**
	TOTAL			**4 657 000**	**418 169**		**5 075 170**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	42		42	
	Autres	46 412		424	45 988
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**46 454**		**466**	**45 988**
	TOTAL GENERAL	**46 454**		**466**	**45 988**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		466
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	604 246	604 246	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 252		5 252
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	118 682	118 682	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 007	1 007	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	833	833	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 164	26 164	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	37 348	37 348	
	Débiteurs divers	501 421	501 421	
	Charges constatées d'avance	28 237	28 237	
	TOTAL DES CREANCES	**1 323 189**	**1 317 938**	**5 252**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 387	2 387		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 861 421	331 641	1 295 779	234 002
	Emprunts et dettes financières divers	278 097	278 097		
	Fournisseurs et comptes rattachés	922 812	922 812		
	Personnel et comptes rattachés	471 707	471 707		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	362 983	362 983		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	131 750	131 750		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	145 718	145 718		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 269	4 269		
	Groupe et associés	72 645	72 645		
	Autres dettes	9 353	9 353		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 263 141**	**2 733 360**	**1 295 779**	**234 002**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	338 558
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**22 739**
Autres créances clients		**342**
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURES	*342*	
Autres créances		**22 397**
ORGAN.SOC.PROD. A RECEVOIR	*833*	
INTERET A REC/CPTE COURANT	*21 239*	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	*325*	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**945 371**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**2 790**
INT.COURUS/EMPR.ETAB.CREDIT	*403*	
INTERETS COURUS A PAYER	*2 387*	
Emprunts et dettes financières divers		**94 505**
INT.COURUS/FONDS PARTICIPATION	*22 493*	
ASSOCIES INTERETS COURUS	*72 012*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**117 967**
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	*117 967*	
Dettes fiscales et sociales		**730 109**
PERS CONGES A PAYER	*173 914*	
DETTES.PROV.PAIE DIVERS	*20 079*	
PERS PROV PARTICIP SAL	*277 714*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*45 837*	
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	*74 044*	
ETAT - CHARGES A PAYER	*138 521*	

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	28 237	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**28 237**	

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	15 840,00	16,0000	253 440,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**15 840,00**	**16,0000**	**253 440,00**

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	253 440				253 440
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	25 345				25 345
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 600 874	6 995		(799 920)	807 949
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 408 835	(1 408 835)		1 793 837	1 793 837
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 288 494**	**(1 401 840)**		**993 917**	**2 880 571**

Date de l'assemblée générale	23/06/2025
Dividendes attribués	1 401 840
[1] dont dividende provenant du résultat n-1	1 401 840
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 886 654
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 886 654
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(407 923)

Assemblée générale extraordinaire du 01/12/2025 :

La diminution de 799 920 € constatée au cours de l'exercice correspond à une distribution de dividendes par Assemblée Générale Extraordinaire du 1er décembre 2025 et prélevée sur le poste « Autres réserves ».

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**40 587 642**
Ventes de marchandises		**40 087 349**
VENTES EXONEREES	*32 936*	
VENTES 2.1%	*4 721*	
VENTES 5.5%	*23 384 914*	
VENTES 10,00%	*167 451*	
VENTES 20,00%	*21 797 586*	
TVA 2,1%	*(97)*	
TVA 5,5%	*(1 219 103)*	
TVA 10%	*(15 222)*	
TVA 20%	*(3 638 068)*	
REMISE CARTE FIDELITE	*(417 590)*	
CARTE FIDELITE LOCALE	*(10 179)*	
Production vendue Services		**500 294**
PRESTATIONS DE SERVICES EXO	*4 318*	
PRESTATIONS DE SERVICES 20,00%	*31 110*	
PROD SERV EXPLOITES DANS INTERET PERSONN	*11 649*	
COMMISSION CARTE CARBURANT PRO	*690*	
COMMISSIONS BONS REDUCTION	*905*	
COMMISSIONS COFFRETS KDO	*2 205*	
COMMISSION AIR SERV	*1 544*	
COMMISSIONS CARTES KDO	*623*	
REFACTURATION PERSON.DETACHEES	*20 766*	
BUDGET CARTE FID.RBT AMONT	*417 590*	
AUTRES PRODUITS DEXPLOITATION	*4 609*	
VENTE PHOTO IDENTITE	*2 946*	
REDEVANCE BORNE ELECTRIQUE	*1 341*	

Chiffre d'affaires par marché géographique		**40 587 642**
Chiffre d'affaires FRANCE		**40 587 642**
VENTES EXONEREES	*32 936*	
VENTES 2.1%	*4 721*	
VENTES 5.5%	*23 384 914*	
VENTES 10,00%	*167 451*	
VENTES 20,00%	*21 797 586*	
TVA 2,1%	*(97)*	
TVA 5,5%	*(1 219 103)*	
TVA 10%	*(15 222)*	
TVA 20%	*(3 638 068)*	
REMISE CARTE FIDELITE	*(417 590)*	
CARTE FIDELITE LOCALE	*(10 179)*	
PRESTATIONS DE SERVICES EXO	*4 318*	
PRESTATIONS DE SERVICES 20,00%	*31 110*	
PROD SERV EXPLOITES DANS INTERET PERSONN	*11 649*	
COMMISSION CARTE CARBURANT PRO	*690*	
COMMISSIONS BONS REDUCTION	*905*	
COMMISSIONS COFFRETS KDO	*2 205*	
COMMISSION AIR SERV	*1 544*	
COMMISSIONS CARTES KDO	*623*	
REFACTURATION PERSON.DETACHEES	*20 766*	
BUDGET CARTE FID.RBT AMONT	*417 590*	

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
AUTRES PRODUITS DEXPLOITATION	*4 609*	
VENTE PHOTO IDENTITE	*2 946*	
REDEVANCE BORNE ELECTRIQUE	*1 341*	

Transferts de charges

	31/12/2025
Transfert des charges d'exploitation	
Transfert des charges de personnel	
Transfert des charges de dirigeant	
TOTAL	

COGEP Agence de LYON	CHOLNIZ S.A.S.

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	Nantissement du fonds de commerce	Credit mutuel	60 000	
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit mutuel	385 000	190 170
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit agricole	776 000	359 866
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Credit coopératif	1 060 000	556 763
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	BPI	1 200 000	754 220
		TOTAL	**3 481 000**	**1 861 019**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Taxe sur les surfaces commerciales	100 298
	Contribution sociale de solidarité	34 640
	Participation effort construction	10 750
	Participation des salariés et forfait social	277 714
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**423 402**

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Engagements financiers et autres informations

Autres engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Effets escomptés non échus : Néant

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite sont ceux résultant de la convention collective applicable à l'entreprise.

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est évalué à 164 381 € charges comprises au 31 décembre 2025. Les indemnités sont actualisées au taux de 3%, en tenant compte d'un taux de progression des salaires de 2.1% et d'un taux de rotation de 5% dégressif jusqu'à 50 ans.

Effectif moyen

En vertu de l'article R 123-198-5° du Code du Commerce, nous vous présentons le tableau du nombre moyen de salariés au titre de l'exercice :

Cadres : 3

Non cadres : 51

Agents de maitrise : 18

Total : 72

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice s'élèvent à 3 790 €.

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Intégration fiscale

Au terme d'une convention d'intégration fiscale établie le 31 décembre 2019, la société CHOLNIZ est fiscalement intégrée à la société mère WORKSEA depuis le 1er janvier 2020.

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI LES LEONIDES	78 528	99,00	1 509	1 509	250 202
SAS RONGEFER S.A.S.	654 283	34,00	13 600	13 600	354 044
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**732 812**	**133,00**	**15 109**	**15 109**	**604 246**
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**732 812**	**133,00**	**15 109**	**15 109**	**604 246**

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCI LES LEONIDES		117 514	77 004	67 393	
SAS RONGEFER S.A.S.		4 434 581	54 744	306 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**4 552 095**	**131 747**	**373 393**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**4 552 095**	**131 747**	**373 393**	